Image not found or type unknown

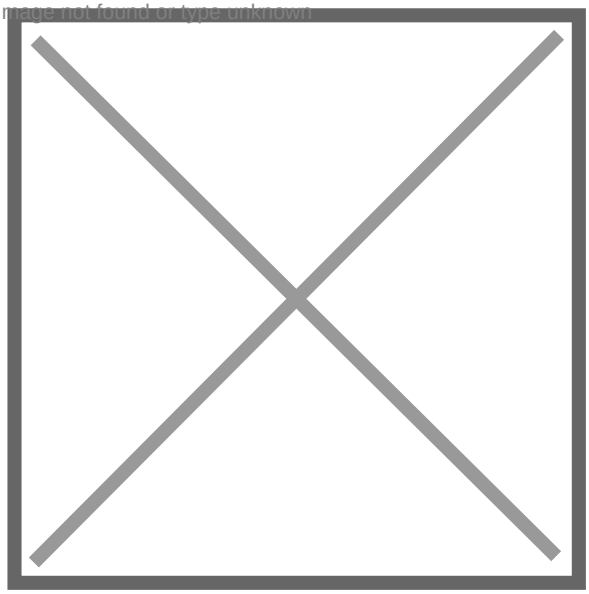

Comment faire le don de sa part de la vente d un bien immobilier

Par **marco44115**, le **19/01/2017** à **17:25**

Bonjour,
Je suis en possession avec mon ex femme avec laquelle je n étais pas marié (un enfant commun) d une maison dans laquelle je n ai pas vécu et le crédit à été entièrement rembourser par mon ex femme .
Aujourd'hui le crédit est remboursé et mon ex femme veut vendre le bien.
Je sais que la moitié du bien me revient mais je souhaiterai ne pas en bénéficier n ayant jamais rien remboursé du bien.
Ma question est comment peut on faire pour léguer sa part simplement ?
Merci de votre réponse.
Cordialement
Marc CLERC

Par **Visiteur**, le **19/01/2017** à **17:49**

Bjr,
Le gros problème, c'est qu'une donation à votre ex sera imposée à 60% !!!
Reste la donation à votre enfant, exonérée jusqu'à 100.000€ et taxable ensuite ainsi :
Moins de 8 072 €, 5%

Entre 8 072 € et 12 109 €, 10%

Entre 12 109 € et 15 932 €, 15%

Entre 15 932 € et 552 324 €, 20%

Etc..

Par **marco44115**, le **20/01/2017** à **08:02**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés